

## **Note sur l'implantation des poteaux et le raccordement au haut débit Internet** (Entreprises SFR et Tarn Fibre)

La municipalité n'a qu'un rôle plus que limité dans le projet d'installation des poteaux de Tarn Fibre. Nous l'avons appris à nos dépens quand le Conseil Municipal a essayé (en vain) de réduire le nombre de poteaux sur la Commune au mois d'avril 22.

Néanmoins il nous semble nécessaire de communiquer aux habitants les informations les plus importantes, du moins celles que l'on veut bien nous donner.  
Sinon personne d'autre ne le fera.

Nous envoyons donc cette note à l'attention de toutes les maisons de la Commune, y compris les résidences secondaires, du moins celles dont nous avons l'adresse mail. Les autres ont toujours accès à l'ensemble de l'information de la Commune sur le blog (<https://saint-christophe-tarn.fr>).

Nous avons deux cas de figure :

**1-Votre habitation n'est pas située sur les axes principaux d'implantations des poteaux,** actuellement matérialisées par un signe sur la route, doublé d'un piquet rouge sur le bas-côté.

Si, donc, vous constatez que la route pour accéder à votre maison ne comporte aucun de ces signes, **c'est qu'il vous faut faire une demande de raccordement individuel à l'opérateur de votre choix (Orange ; SFR ; Bouygues ; Free).**

Bien entendu, si vous vous adressez à SFR, (la société responsable de l'installation du haut débit : TARN Fibre - SFR 8 avenue de la Martelle, 81150 Terssac) votre dossier sera traité plus rapidement. Vous pouvez déposer une demande dès maintenant.

Une fois votre demande validée, votre opérateur aura la responsabilité de l'installation des poteaux et de votre raccordement. Le coût (ou pas) de cette opération n'a pas été communiqué à la Mairie.

**2-Votre habitation est située sur les axes principaux d'implantations des poteaux,** (selon les petits piquets rouges qui constituent le « premier maillage ») il semble alors utile, si vous êtes décidés à vous raccorder, de prévenir, dès à présent, votre opérateur. Cela pourrait réduire les délais de raccordement.

Si votre maison est à plus de 75 m de la voie publique, soit vous avez déjà des poteaux électriques ou téléphone chez vous et la fibre y sera fixée, soit il faudra mettre un poteau supplémentaire et ce sera à votre charge.

La municipalité.

*Ces informations ne peuvent engager la mairie, qui assure uniquement un service de retransmission*

*Mairie de SAINT-CHRISTOPHE  
13 Place du 27 août 1876  
81190 SAINT-CHRISTOPHE  
05-63-76-92-50  
[saintchristophe.mairie@orange.fr](mailto:saintchristophe.mairie@orange.fr)  
<https://saint-christophe-tarn.fr>*